

**Délibération n° 27 / 2022****Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Monique MACILLAC), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO).

Absents non excusés :

M. Marc GERVAIS, M. Christophe GRILL, Mme Gaëlle GUYONNET, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Jean-Luc MILHAU

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Festivités - Animations – Nocturnes de Pignan – Tarification des emplacements et des verres –

Monsieur Rémi SIE, conseiller municipal, délégué à aux festivités, expose au conseil municipal :

La municipalité organise des marchés nocturnes tous les lundis sur la période estivale dans le parc du château afin de permettre aux habitants de découvrir des produits du terroir tout au long de l'été.

Les participants au marché peuvent acheter un verre et déguster plusieurs types de vins.

Afin de permettre l'organisation de ces manifestations, il convient de se prononcer au préalable sur la tarification des emplacements et des verres.

Ainsi, il est proposé de maintenir les tarifs antérieurs à savoir :

Emplacement de 3 mètres linéaires sans repas avec électricité	Tarif	Caution de réservation	Caution prêt de matériel électrique
Ambulants alimentaires	60 €	60 €	100 €
Ambulants non alimentaires	20 €	60 €	
Vignerons	20 €	60 €	
Exposants puces/vide greniers	7 €	-	
Artisans, commerçants, associations de Pignan	Gratuit	60 €	

Verre à l'unité	2 €
-----------------	-----

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 27/2022

**Objet : Festivités - Animations – Nocturnes de Pignan – Tarifcat
verres –**

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20220617-DL27_2022-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 24 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 7 juin 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN